

Coups mortels à Malo : « De dix à douze ans » de réclusion requis contre les cinq accusés

PUBLIÉ LE 03/07/2012

| COUR D'ASSISES DU NORD |

« De dix à douze ans » de réclusion criminelle : l'avocat général a requis la même peine contre chacun de cinq jeunes Grand-Synthois et Petit-Synthois accusés de coups mortels et de violences en réunion commis le 28 octobre 2007, près du casino, à Malo. Un automaticien, Thomas Metzger, n'avait pas survécu à ses blessures à la tête. Deux de ses collègues qui travaillaient aussi sur le même bateau en escale à Dunkerque avaient été légèrement blessés.



Comment évoquer le souvenir d'un fils mort à 31 ans des conséquences des coups de pied et de poing reçus de plusieurs agresseurs ? Daniel Metzger, solide stature, s'approche de la barre, hésite, puis se lance : « Thomas était un enfant très calme, très posé, capable de jouer tout seul. Ça ne l'empêchait pas d'avoir des amis. » Les sanglots arrivent. Il les refoule à grand-peine, reprend : « On faisait des jeux de stratégie, du vélo ensemble. On discutait beaucoup. Il a choisi un métier qui lui permettait de rencontrer d'autres personnes. Il a travaillé sur des bateaux un peu partout. » La présidente Degouys émet un « avis » : « Je pense qu'il a voulu jouer un rôle de modérateur (dans la bagarre fatale). Cela correspond-il à sa personnalité ? » Daniel Metzger approuve : « C'était un anti-violent.

» Silhouette frêle et cheveux blancs, Martine Blanchet, la mère de Thomas, aussi remuée que son ex-mari, confirme : « Il était extrêmement pacifique. C'était un adolescent adorable, drôle. Il ne parlait que de voyages (Singapour, Espagne, Canada...). » Comme pour devancer toute éventuelle mise en cause dans ce dossier où il a pu être question d'insultes visant des jeunes gens d'origine maghrébine, elle assure : « Il n'était pas raciste. Il aimait découvrir. » Au nom de Daniel Metzger, Me Valérie Harif (barreau de Paris) déclare : « Il veut comprendre pourquoi l'ordre naturel des choses a été bouleversé. D'habitude, ce sont les fils qui assistent à l'enterrement de leurs pères. » Me Marie Liénard, sa consœur de Versailles, porte la douleur de la mère, de la concubine et du garçon « qui ne connaîtra jamais son père ». Un homme « ouvert aux autres », victime de « la pire des lâchetés » : « Ce soir-là, ils (les accusés) sont devenus des criminels. »

« La haine » à la source de « la fureur »

Jean-Pierre Bonthoux se dit « ému, impressionné » par le courage des parents : « Votre peine est irréparable (...) Thomas Metzger laisse un enfant. Un jour, il vous posera des questions. Vous lui devrez des réponses. » L'avocat général propose la sienne après un réquisitoire de deux heures et demie : « de dix à douze ans » derrière les barreaux (pour un maximum de vingt ans).

Et qu'on ne vienne pas invoquer « le communautarisme, le racisme, les manipulations policières, ces fantasmes sociaux » ! « À Dunkerque, ce soir-là, c'est la France black blanc beur » qui profitait des activités de la digue, en bonne harmonie, selon lui : « Il n'y a que les bandes qui n'entrent pas dans les boîtes de nuit. » Le représentant de l'accusation s'appuie sur les multiples procès-verbaux d'audition dont il cite d'abondants passages. On y parle de « bagarre de ouf » (de fou), de « marins (M. Metzger et ses deux collègues) qui se font massacrer sans pouvoir se défendre », d'intimidations et de menaces de mort sur une jeune femme témoin (« même si c'est une fille, on s'en fout »).

M. Bonthoux oppose les affirmations des uns aux « mensonges » des autres, s'efforce d'établir qui a porté tel coup de pied, tel coup de poing. Rachid Amzil, Hassan Bahadi, Hassan Eddaoudi, Nabil Ouchaanoun et Otman Ouhammou ? « Des personnalités lo in du monde des Bisounours, loin de gens parfaits sous tout rapport. » « Il n'y a que la haine qui peut expliquer un tel déchaînement de fureur. Désinhibés par l'alcool, ils s'agrègent en groupe. Le discours à tenir face à cela, c'est non ! », conclut l'avocat général.

Verdict attendu ce soir après les trois dernières plaidoiries de la défense (deux ont eu lieu hier après-midi).

PAR LAURENT LEYS